

importants ; quant à son effet expectorant, il ne le cède en rien aux autres expectorants et dissolvants.

Grâce à l'extrait fluide d'hydrastis, on peut se passer complètement, chez les phthisiques, de l'opium et de la morphine.

L'extrait sera administré aux adultes à la dose quotidienne de XX-XXV-XXX gouttes à prendre dans de l'eau sucrée.

(*Berl. klin. Wchnsft.*, 1897 n° 19, p. 415.)

Nettoyage des éponges déjà employées.

Après avoir lavé les éponges à l'eau chaude additionnée de XX gouttes environ de lessive sodique par litre d'eau, elles seront lavées à l'eau pure et conservées dans l'eau bromée jusqu'à ce qu'elles blanchissent. L'exposition au soleil accélère le blanchiment. On remettra ensuite les éponges dans l'eau contenant XX gouttes de lessive de soude par litre d'eau, et on les lavera ensuite à l'eau pure jusqu'à disparition complète de l'odeur du brome. Quant au dessèchement, on le pratiquera le plus tôt possible et, autant que cela se peut, en les exposant à la lumière du soleil. (*Gwrbesbl. f. Würt.*, 1897 ; *Pharm. Ztng.*, XLII, 1897, n° 30, p. 262.)

ÉCHOS DE PARTOUT

La Faculté de médecine et les étudiants étrangers.

Dans la séance du jeudi 8 juillet, le Conseil des professeurs de la Faculté de médecine a discuté les conclusions du rapport d'une Commission « chargée d'examiner la proposition de M. Debove demandant l'admission des étudiants étrangers à la Faculté de médecine de Paris ». La Commission concluait à l'admission. Un long débat qu'il ne nous appartient pas de rapporter s'est engagé et, les conclusions de la Commission ayant été admises par 13 voix et rejetées par 13 autres, il a été décidé qu'on discuterait de nouveau après les vacances, c'est-à-dire au mois de novembre.

Deux jours plus tard, le Conseil municipal émettait, à l'unanimité, le vœu que les étudiants étrangers fussent admis à la Faculté de Paris.

Dans ces circonstances, il nous paraît intéressant de résumer brièvement l'état actuel des choses, afin de contribuer à éclairer l'opinion publique.

Il y a un an nous aurions été embarrassé pour traiter la question des médecins étrangers. Beaucoup d'entre eux venaient chez nous, non pour s'instruire, mais pour acquérir le droit d'exercer la médecine et nous avons subi une véritable invasion d'étrangers comblés des faveurs administratives ; on les exemptait du diplôme de bachelier en considérant comme équivalents des diplômes de valeur douteuse ; pendant leurs études, ils n'avaient pas à s'inquiéter du service militaire qui pèse si lourdement sur nos concitoyens.

La situation s'est améliorée : désormais les étrangers qui voudront exercer en France devront subir les mêmes épreuves que nos nationaux et notamment commencer par se faire recevoir bachelier. Nous dirons que la situation s'est seulement améliorée parce que la

non-obligation du service militaire constitue toujours pour les étrangers un avantage considérable.

Mais les réserves qu'on peut faire pour les étrangers venus ici pour exercer la médecine dans des conditions réellement trop faciles ne peuvent s'appliquer à ceux qui viennent pour s'instruire et qui veulent, une fois munis de nos diplômes, retourner exercer dans leur pays d'origine. C'est pour eux qu'on a fort sagement créé le *diplôme universitaire*. Ces diplômés n'auront le droit d'exercer la médecine ni en France, ni dans les colonies françaises, ils ne pourront dans aucun cas changer leur diplôme contre un autre. Ils seront docteurs en médecine de l'Université de Paris, de Lyon, de Bordeaux, etc....

Pour nous, qui connaissons la prospérité des Universités françaises, ces diplômes sont équivalents, ils ne le sont pas pour ceux qui les sollicitent, ils veulent le diplôme de Paris. Or, avec les règlements récemment édictés, la plupart d'entre eux ne pourront s'inscrire que dans les Universités de province. Ils se laisseront difficilement persuader et ils s'achemineront (il est plus exact de dire qu'ils s'acheminent) vers les Universités de Berlin, de Vienne, de Londres, qui, plus libérales, les accueillent à bras ouverts et font patriotiquement une vaste publicité à nos règlements restrictifs.

Cette façon d'agir vis-vis des étudiants étrangers a été nécessaire, dit-on, par l'encombrement de la Faculté qui compte cinq mille étudiants. Le matériel des exercices pratiques (notamment les sujets nécessaires aux études anatomiques) est devenu insuffisant et l'on s'est cru obligé de réserver à nos nationaux seuls toutes les places disponibles dans les laboratoires et dans les amphithéâtres de dissection.

On a cependant continué à admettre dans notre Faculté les étrangers déjà docteurs de leur pays ou les étudiants qui avaient terminé leur scolarité soit dans leur pays, soit dans une Faculté française parce qu'ils n'ont plus à faire d'exercices pratiques. La question se borne donc à savoir si les candidats au diplôme universitaire pourront dès le début de leurs études médicales solliciter le diplôme de Paris.

Il nous semble qu'il n'y a là nulle impossibilité. La Faculté de médecine est encombrée, mais elle n'a pas le monopole des laboratoires de chimie, physique, physiologie, etc..., il n'y a d'objection que pour les travaux anatomiques, mais ici l'obstacle n'est pas absolu. La Ville de Paris, toujours libérale, permet aux étrangers de devenir, par le concours, élèves des hôpitaux et leur ouvre alors les amphithéâtres de dissection de Clamart.

Nous ne pouvons nous empêcher de remarquer que notre administration a été pleine de bénignité pour les étrangers tant qu'ils ont pu faire à nos nationaux une concurrence... trop facile et qu'elle s'est armée contre eux d'une sévérité extrême dès qu'ils ne pouvaient plus nuire à nos confrères (qui exercent déjà dans des circonstances si pénibles) et dès qu'ils ne pouvaient plus nous rapporter qu'honneur et profit.

Il nous semble qu'on a déjà porté un tort grave à notre Université et qu'il n'est que temps de le réparer. Le bruit s'est déjà trop répandu (et il a été largement propagé par les Universités rivales) que notre Université de Paris avait renoncé à ses traditions et

avait cessé d'être hospitalière aux étrangers. On ne saurait cependant les trop bien accueillir. Après avoir vécu de notre vie pendant plusieurs années, ils retournent dans leur pays, ils y transportent notre langue, notre civilisation, continuent à entretenir avec nous des relations scientifiques et amicales et, se rappelant qu'ils ont passé en France une partie de leur jeunesse, ils aiment notre patrie, s'intéressent à sa prospérité et contribuent indirectement à sa grandeur.

*Professeur G. M. Debove,
(In Méd. mod.)*

Le médecin du Shah de Perse.

Le correspondant du « Times » à Téhéran télégraphie que le docteur Tholozan, médecin pendant plus de trente ans du feu shah Nasr ed Dine, serait mort dans cette ville le vendredi 30 juillet.

Joseph-Désiré Tholozan était né le 9 octobre 1820, à l'île Maurice; il entra au service de santé de l'armée française en 1841. Professeur agrégé au Val-de-Grâce, il fut en 1865 détaché en mission en Perse et mis hors cadre. A Téhéran, il devint médecin principal du shah Nasr ed Dine, qu'il accompagna dans ses deux voyages en Europe. Correspondant de l'Académie de médecine en 1867, il fut nommé correspondant de l'Académie des sciences de l'Institut de France, le 8 juin 1874. Il a été promu commandeur de la Légion d'honneur en 1884. Il était également chevalier commandeur de l'ordre anglais des Saints Michel et Georges et portait en cette qualité le titre de « sir ». Il a publié d'intéressants travaux, notamment sur la peste bubonique (1874 et 1876), sur la genèse du choléra (1875), sur les trois dernières épidémies du Caucase (1879), et sur les causes de la décadence des nations musulmanes. Il a dignement représenté la France et son influence en Perse. *(La Paix.)*

L'insigne du médecin russe.

Afin d'éviter le retour des actes de violence auxquels furent soumis les médecins russes chez les populations qu'affectaient la peur des épidémies, le gouvernement russe vient de décider que tout membre du corps médical porterait un insigne professionnel distinctif.

Ce serait, dit-on, une petite médaille d'argent ovale, avec deux serpents entrelacés.

Pages humoristiques.

Le cidre indiscret !

A MADAME L...

Remis en liberté, le prisonnier s'élança
Comme un fou... vous venez d'en voir l'expérience,
Votre cidre mousseux en chassant son bouchon
De ses flots m'inonda jaquette et pantalon,
Vous avez ri d'abord de cette malchance ;
Puis, la bonté chez vous, prenant toujours l'avance,
Vous fîtes apporter linge, eau claire et savon,
Pour laver les méfaits de l'inondation.
Vous voilà donc mouillant, frottant ma redingote
Avec soin... Alors vint le tour de ma culotte.
Vous l'astiquiez partout, d'un vigoureux effort...